

Séance du 15 janvier 2018

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
19	19	17

Date de la Convocation
08 janvier 2018

Date d'affichage
16 janvier 2018

Objet de Délibération
MOTION COMPTEURS "LINKY"

L'an deux mille dix huit, le 15 janvier, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry TERRAL, Maire.

Etaient présents : MM. MM. ALLARD Paule, ANDRE Philippe, ARNAL Fabrice, BELET Roland, BIZY Bernard, CHEYPE Anne-Marie, DALET Max, DAURES Gilles, DELMAS Sylvie, DURAND Marie-Christine, FURINI Laurent, LASSAUVETAT Christine, PASCAL Chantal, RAYNAUD Jean-Marc, SAQUET Marisa.

Pouvoirs : BERNAD Hélène à BIZY Bernard.

Excusés : GARCIA Anne-Marie, BLANC Francis.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme LASSAUVETAT Christine, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur Jacques RIVIERE, secrétaire de Mairie, a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Pour faire suite à l'intervention de M. Georges-Eric LANDINI, présent dans la salle, concernant la future pose des compteurs "Linky",

le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le texte de la motion suivante :

Conformément à la loi n° 2015-992 du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte, ENEDIS va déployer un nouveau compteur électrique dit "intelligent Linky".

Suite aux informations communiquées par certains habitants refusant ces installations électriques, le conseil municipal rappelle qu'il est le garant de la sécurité des biens et des personnes de sa commune. En conséquence, la commune entend être ferme face à ENEDIS en lui demandant de bien vouloir, d'une part renforcer sa communication auprès des Creissellois-e-s, et d'autre part respecter les refus d'installation opposés par des habitants de Creissels et ainsi assumer pleinement sa mission dans les meilleures conditions.

Fait et délibéré à CREISSELS, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents. Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
Le
et publication ou notification
du

Le Maire,
Thierry TERRAL

